



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-LAMBERT-
DE-LAUZON**

AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918-25

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 852-22 PORTANT SUR LA QUALITÉ DE VIE

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil de cette Municipalité a, le 12 janvier 2026, adopté le règlement numéro 918-25;

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 15 janvier 2026,

(S) Eric Boisvert

.....
Éric Boisvert

Directeur général et greffier-trésorier